

Madame, Monsieur,

Vous cherchez une solution pour fidéliser vos collaborateurs ?

Avez-vous pensé à la mise en place d'un dispositif de retraite supplémentaire ?

Ce dernier est un vrai **levier d'attraction** et de rétention de vos collaborateurs en les aidant à se constituer l'épargne dont ils ont besoin pour acquérir une autonomie financière au moment de la retraite, et pallier ainsi l'insuffisance des régimes par répartition.

Souplesse : Ce dispositif vous laisse la possibilité d'offrir cet avantage à tout votre personnel ou uniquement à une catégorie d'entre eux.

Cadre fiscal et social avantageux : C'est un moyen de réduire la charge fiscale de l'entreprise. Son coût pour l'entreprise comparé à celui d'une prime est moindre, et le bénéfice plus important pour le salarié.

Vous disposez déjà d'un ou plusieurs contrats de ce type ?

Vous remettez vos contrats d'assurance en concurrence régulièrement, depuis combien de temps n'avez-vous pas révisé votre contrat de Retraite ?

Sachez que la loi PACTE a pour but de **simplifier la préparation de sa retraite** en harmonisant les dispositifs déjà existants.

Par ailleurs, cette loi fait de la gestion financière l'élément central des dispositifs de retraite, avec la **généralisation de la gestion pilotée** comme mode d'investissement par défaut.

Un investissement bien pensé offrant le bon éventail de prestations peut donner à votre dispositif de **vrais gains lors du calcul de la rente** au moment du départ en retraite.

Face à la complexité de ces dispositifs, il est primordial de mettre en place une **communication adaptée** afin de valoriser ces programmes et de permettre à vos salariés de mieux se les approprier.

Les équipes de Diot Rhône-Alpes & LSN Assurances peuvent **vous apporter l'expertise** permettant de vous aider à élaborer des régimes de retraite qui répondent aux besoins de vos salariés.

Diot Rhône-Alpes et LSN Assurances Lyon

